

COMITE DE PILOTAGE

33^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue le mardi 16 avril 2019.

Compte-rendu

Le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa trente-troisième réunion ordinaire, deuxième de l'année, le mardi 16 avril 2019 dans la salle de réunion du Ministère des Mines et des Energies. Présidée par Monsieur Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Ministre des Mines et des Energies, Président du Comité de pilotage, la réunion a connu la présence de dix-neuf (19) membres ainsi que du Coordonnateur national de l'ITIE et de ses collaborateurs. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a débuté à 9 heures 05 minutes par les mots de bienvenue du Président adressés aux membres présents. L'ordre du jour de la réunion a été amendé avec la suppression des points concernant la décision portant remboursement des frais relatifs à la participation des membres aux travaux du Comité de pilotage et des commissions et la prolongation du mandat du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision. Les membres ont décidé que ces points soient soumis au Conseil national de supervision pour décision.

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 32^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption du plan d'actions et du budget ITIE-Togo 2019
3. Compte-rendu des travaux de la commission de mise en œuvre
4. Dispositions de mise en œuvre des mesures correctives de la validation
5. Divers
 - Nouveau code pénal : publication des propriétaires effectifs et ultimes
 - Code de la Transparence : publication des contrats

1. Examen et adoption du Compte-rendu de la 32^{ème} réunion ordinaire du comité de pilotage

Le compte-rendu de la 32^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le 21 février 2019 a été examiné et adopté sous réserve des amendements.

2. Examen et adoption du plan d'actions et du budget ITIE-Togo 2019

La parole a été donnée au Coordonnateur national qui a présenté de façon synthétique le plan d'actions et le budget 2019. En effet le plan d'action est structuré en trois (03) composantes à savoir le fonctionnement des organes de mise en œuvre, l'intégration de la Norme ITIE et l'Evaluation des résultats et de l'impact ITIE. Le budget de son côté présente les activités financées par le gouvernement, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'UEMOA.

Cette présentation a donné lieu à des observations de fond et de forme de la part des membres qui ont promis reverser leurs commentaires au Secrétariat technique pour l'amélioration et la finalisation du document. Le Président a fait remarquer qu'étant donné que ce plan d'actions a été élaboré sur la base des fonds réellement disponibles, il n'y a pas de raison qu'une activité reste non accomplie à la fin de l'année 2019.

Pour finir, le plan d'actions et le budget ITIE-Togo 2019 ont été adoptés sous réserve des observations.

3. Compte-rendu des travaux de la commission de mise en œuvre

La commission de mise en œuvre a été mise en place par le Comité de pilotage au cours de sa 31^{ème} réunion tenue le 07 août 2018. La présidente de la commission a présenté les travaux de la commission. En effet, la commission, composée de 11 (onze) membres, a tenu dix (10) réunions ordinaires et deux (02) réunions extraordinaires. Ces réunions ont servi à élaborer les termes de référence de la commission et la feuille de route relative à la mise en œuvre des recommandations de la validation du Togo.

Le Coordonnateur national a souligné que cette feuille de route a été élaborée sur la base des mesures correctives de la validation du Togo. Après la présentation de ce compte-rendu, les membres ont demandé que les échéances pour chaque activité soient définies.

4. Disposition de mise en œuvre des mesures correctives de la validation

Le Coordonnateur national a présenté aux membres du Comité de pilotage un récapitulatif des mesures correctives que le Togo est tenu de suivre pour accomplir des progrès satisfaisants de façon globale à la Norme ITIE ainsi que les entités concernées par ces mesures. Il a informé les membres que des projets de lettres sont élaborés et seront soumis au Président du Comité de pilotage pour signature et envoi aux ministères concernés par ces mesures. Le Coordonnateur national enverra également des correspondances aux autres entités concernées par ces mesures.

5. Divers

Dans les divers, le Coordonnateur national a présenté aux membres les extraits des articles, notamment l'article 1101 du code pénal version 2015 qui parle de l'obligation pour toute entreprise extractive de déclarer les propriétaires réels et ultimes. Il a aussi présenté la loi N°2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. Ces deux textes sont des preuves des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la propriété réelle et de la publication des contrats.

Le représentant du Commissariat des Impôts de l'Office Togolais des Recettes a également donné l'exemple des dispositions qui sont en train d'être prises par l'OTR pour aller à la déclaration systématique des propriétaires réels par les entreprises.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été épuisés, la réunion a été clôturée à 10 heures 41 minutes.

Adopté à Lomé, le **15 OCT 2019**
Pour le Comité de pilotage
Séance ordinaire du 16 avril 2019

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président du Comité de pilotage



Dédé Jwé ABLY-BIDAMON